



1. DEMANDE DE COTATIONS PAR INVITATION

Le Maire de la Commune de HINA
(AUTORITE CONTRACTANTE)

A

N°	NOM DU PRESTATAIRE	LOCALISATION	BOITE POSTALE	TELEPHONE
1	ETS AMNE GROUP	Cameroun		Tél : 672 555 560-699 832 307
2	ETS MOUHIBA	Cameroun	BP : 247 Kousseri	Tél : 691 56 98 98
3	ETS KARIM & FILS	Cameroun	Kousseri	693 565 613
4				
5				
6				

Objet : Invitation à soumissionner

Libelle du Projet	Travaux de Construction d'une Mini AEP à Energie Solaire Equipée d'un château d'eau de 24m3 et de 04 bornes fontaine Au marché de HINA, dans la commune de HINA COMMUNE DE HINA, DEPARTEMENT DU DIAMARE REGION DE L'EXTREME NORD
Localisation	marché de HINA, dans la commune de HINA
Numéro de la DC	N° 010/DDC/C.HINA/CIPM-HINA2022 du 20 MARS 2022
Délai d'Exécution (en jours calendaires)	Quatre vingt dix (90) jours
FINANCEMENT	PNDP(IDA III)

Madame/Monsieur,

Dans le cadre du Programme National de Développement Participatif (PNDP), la Commune de HINA à obtenu un financement et envisage l'exécution des Travaux de Construction d'une Mini AEP à Energie Solaire Equipée d'un château d'eau de 24m3 et de 04 bornes fontaine Au marché de HINA, dans la commune de HINA, Commune de HINA, Departement du Mayo-Tsanaga Region de l'Extreme Nord

Nous vous prions de considérer la présente comme notre invitation à nous soumettre votre meilleure offre pour l'exécution desdites prestations.

Un dossier de demande de cotation incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à votre disposition par la Commune de HINA. Le dossier de demande de cotations peut être retiré gratuitement au Secrétariat de la Commune de HINA ou au PNDP/EN à partir du 20 MARS 2022, pendant les jours ouvrables, entre 8 heures 00 et 15 heures 30mm. Veuillez noter que la date limite de réception des offres est fixée au 22 AVR 2022, à 10 heures précises à la commune de HINA. Auprès de son Secrétariat.

Comptant sur votre participation, nous vous prions de recevoir nos très sincères salutations.

HINA, le.....

Le Maire de la Commune de HINA

(Autorité Contractante)

Ampliation :

- ✓ PNDP-Extrême Nord
- ✓ ARMP
- ✓ DDMINMAP Mayo-Tsanaga
- ✓ PRESIDENT CIPM-HINA
- ✓ AFFICHAGE
- ✓ CHRONO



Hamadou Mahmoud

B32-2

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU Mayo-Tsanaga

COMMUNE DE HINA

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR-NORTH REGION

Mayo-Tsanaga DIVISION

HINA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

2. DEMANDE DE COTATIONS PAR VOIE D'AFFICHAGE

AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATIONS

N° 010/DDC/C.HINA/CIPM-HINA/2022 du 28 MARS 2022

Libelle du Projet	Travaux de Construction d'une Mini AEP à Energie Solaire Equipée d'un château d'eau de 24m3 et de 04 bornes fontaine Au marché de HINA, dans la commune de HINA COMMUNE DE HINA, DEPARTEMENT DU DIAMARE REGION DE L'EXTREME NORD
Localisation	Au marché de HINA
Numéro de la DC	N°010/DDC/C.HINA/CIPM-HINA2022 du <u>28 MARS 2022</u>
Délai d'Exécution (en jours calendaires)	Quatre vingt dix (90) jours
FINANCEMENT	PNDP(IDA III)

Consultation du Dossier de Demande de Cotations

Un dossier de demande de cotations incluant les conditions de soumission, un descriptif des prestations et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Maire de la Commune de HINA (Autorité Contractante), pour son propre compte, à toute entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdites prestations.

Le dossier de demande de cotations peut-être retiré gratuitement contre décharge auprès du Secrétariat de la Commune de HINA à partir du 28 MARS 2022 pendant les jours ouvrables, entre 08 heures et 15 heures 30 minutes, dès publication du présent Avis.

Participation

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un dossier de demande de pré qualification et étant enregistrées par les services régionaux du PNDP dans le domaine d'intervention suivant : TRAVAUX HYDRAULIQUES

La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotations.

Langue de l'offre

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

Conditions de dépôt des offres

4.1. Le soumissionnaire placera l'original et six copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée au Maire de la Commune de HINA Autorité Contractante, auprès du Secrétariat de la Commune de HINA sis à HINA

4.2. L'enveloppe cachetée portera la mention :

« AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATIONS

N°010/DDC/C.HINA/CIPM-HINA/2022 DU 28 MARS 2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI AEP À ENERGIE SOLAIRE EQUIPÉE D'UN CHÂTEAU D'EAU DE 24M3 ET DE 04 BORNES FONTAINE AU MARCHÉ DE HINA, DANS LA COMMUNE DE HINA, COMMUNE DE HINA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA REGION DE L'EXTREME NORD,

"À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" ».

Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

Date limite de réception des offres	Le <u>22 AVR 2022</u> , à 10 heures
-------------------------------------	-------------------------------------

Ouverture des plis

6.1. Les plis seront ouverts en séance par la Commission de Passation des Marchés placées auprès de la Commune de HINA en présence des soumissionnaires ou leurs représentants qui le souhaitent, aux date, heure et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation.

Date et heure d'ouverture des plis	Le <u>22 AVR 2022</u> , à 11 heures
Lieu d'ouverture des plis	Commune de HINA

6.2. Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lues à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Corruption et manœuvres frauduleuses

a) Le Maire de la Commune de HINA, Autorité Contractante, ses représentants, les membres de sa Commission Interne de Passation des Marchés, les soumissionnaires et prestataires, doivent observer en tout temps les règles d'éthique professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessous sont définies de la façon suivante :

- i) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment l'action d'une autre personne ou entité ;
- ii) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit ou s'abstient d'agir, ou dénature des faits, délibérément ou par imprudence intentionnelle, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation ;
- iii) se livrent à des « manœuvres collusoires » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités ;
- iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influencer indûment les actions.
- v) se livre à des « manœuvres obstructives ».

b) **POUR TOUTE DOLEANCE OU PLAINTÉ, VÉUILLEZ COMPOSER LE N° VERT DU PNDP 8567 (APPELS GRATUITS)**

HINA, le 28 MARS 2022

Le Maire de la Commune de HINA
(Autorité Contractante)



Hamadou Mahmoud

Ampliation :

- ✓ PNDP-Extrême Nord
- ✓ ARMP
- ✓ DDMINMAP Mayo-Tsanaga
- ✓ PRESIDENT CIPM-HINA
- ✓ AFFICHAGE
- ✓ CHRONO